

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE  
CORTE

CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 décembre 2023

Date de Convocation 24/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice ..... 10  
Présents..... 08  
Ayant donné pouvoir... 0  
Votants..... 08  
Absents.....2

L'an deux mil-vingt-trois le dix-sept du mois de décembre à quatorze heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, Monsieur GUIDICI Jean-Noël se retire et laisse la présidence à M SANTONI Guillaume

**Présents :** , M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice M FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

**Représentés :** ,Néant

**Absent excusé :** M MANFREDI Napoléon M GUIDICI Jean Noël

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Président de séance soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

**Objet :**

Validation compromis de vente  
note de cadrage 2

Les terres communales du domaine d'Alzitone sont occupées, exploitées, mises en valeur depuis de nombreuses années. Les quatre communes que sont Ghisonaccia, Ghisoni, Lugo-di-Nazza et Poggio-di-Nazza regroupées au sein de la commission des Biens Indivis du domaine d'Alzitone, souhaitent procéder à la régularisation de cette situation particulière caractérisant le domaine d'Alzitone et s'engagent à vendre ces terres aux occupants sans titre ou leurs ayants droit qui les ont régulièrement occupées et entretenues.

A cet effet, la commission syndicale des biens indivis du domaine d'Alzitone a habilité la SAFER de Corse à recueillir l'ensemble des transactions immobilières dans le cadre d'une convention d'intervention foncière signée le 12 mai 2011 entre la commission syndicale et la Safer de Corse en vertu d'une délibération prise par le Conseil Syndical de la Commission d'Alzitone le 18 avril 2011.

des compromis de ventes ont été dernièrement signés au profit

- M PIERI Marc Joseph sur les parcelles cadastrées section AH n°289p et AW n°221p d'une superficie totale de 1ha 12a 72ca au prix de 3306.92€
- M VATELOT Jean-François et Mme VATELOT Stéphanie sur les parcelles cadastrées section AX n°26p et 27p ; AW n°139,140,144 et 143 d'une superficie totale de 1ha 00a 00ca au prix de 2348.54€

Par ailleurs, la Commission Syndicale des Biens Indivis du Domaine d'Alzitone reversera à la commune la part des ventes lui revenant soit 1413.86 € correspondant à 25% de la somme.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal, d'approuver la délibération ci-après .

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous -préfecture  
le.....  
Et de l'Affichage  
Le.....  
Le Maire  
JN GUIDICI..

Le Conseil Municipal décide

**Article 1 :**

De valider les compromis de vente signés ci-après :

- M PIERI Marc Joseph sur les parcelles cadastrées section AH n°289p et AW n°221p d'une superficie totale de 1ha 12a 72ca au prix de 3306.92€
- M VATELOT Jean-François et Mme VATELOT Stéphanie sur les parcelles cadastrées section AX n°26p et 27p ; AW n°139,140,144 et 143 d'une superficie totale de 1ha 00a 00ca au prix de 2348.54€

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur SANTONI Guillaume, premier adjoint à signer les ventes des parcelles dénommées ainsi que tous les documents et actes utiles et nécessaires à la réalisation de celles-ci.

**Article 3 :**

De dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de la commune

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

JN GUIDICI

